



DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Sainte-Savine

SEANCE DU 26 février 2026

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
33	23	23 + 10 pouvoirs
Date de convocation 20 février 2026		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six février à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, SALLE du CONSEIL MUNICIPAL - Hôtel de Ville, 1er étage, sous la présidence de **Arnaud MAGLOIRE**, maire.

Présents : **MAGLOIRE Arnaud, CHAUDET Martine, STAUDER Jean-Christophe, GULTEKIN Gülcan, HENNEQUIN Virgil, RIBAILLE Cécile, HUART Gérald, MARTIN Michelle, POUZIN Jean-Michel, CATERINO Marie-Laure, BARDET Alice, BERNIER Romain, BLANCHOT Bastien, LAVILLE Rémy, FERNANDEZ Sophie, MOSER Alain, IGLESIAS Catherine, BEHL Frédérique, AUMIS Maud, TIEDREZ Valérie, ROY Nathalie, MENERAT Thierry, SABATINO Anne.**

Représentés : **PRELOT Frédérique pouvoir donné à TIEDREZ Valérie, VAN DALEN Laurent pouvoir donné à CHAUDET Martine, CERF Jérémie pouvoir donné à HUART Gérald, BOIZARD Léa pouvoir donné à GULTEKIN Gülcan, PEREIRA-FRAJMAN Sonia pouvoir donné à BERNIER Romain, MARTEAU Elona pouvoir donné à HENNEQUIN Virgil, JOSSET Geoffrey pouvoir donné à BLANCHOT Bastien, LEIX Jean-François pouvoir donné à IGLESIAS Catherine, ZELTZ Anne-Marie pouvoir donné à MENERAT Thierry, D'HULST Karl pouvoir donné à RIBAILLE Cécile.**

Madame BARDET Alice a été nommée secrétaire de séance

Objet : Mise à disposition gratuite de l'Art Déco au collège Paul Langevin
N° de délibération : 20260226_11

Rapporteur : Mme Tiedrez

Mes chers collègues,

La Ville de Sainte-Savine a été sollicitée par le Collège Paul Langevin pour la mise à disposition de l'Art Déco afin d'y organiser le mercredi 27 mai 2026, une soirée sur le thème des arbres en partenariat avec l'Association des arbres remarquables de l'Aube. Cet événement initié par les éco-délégués sera ouvert aux élèves du collège, du lycée Edouard Herriot ainsi que leurs parents. La soirée s'articulera autour d'une conférence, d'une projection, d'une exposition et d'interventions d'élèves sur le rôle des arbres et les solutions pour les protéger.

Au regard de ce projet mené par un établissement scolaire de la commune, il est proposé d'octroyer la salle de l'Art Déco à titre gracieux. Les frais techniques, de nettoyage et de sécurité resteront néanmoins à la charge du collège Paul Langevin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**, décide :

- D'approuver la mise à disposition de l'Art Déco au collège Paul Langevin pour son événement du 27 mai 2026 ;
- De dire que cette mise à disposition est octroyée à titre gracieux avec prise en charge des frais annexes par le collège ;
- D'autoriser M le Maire ou son représentant à faire les démarches utiles et à signer tous les documents nécessaires.

<i>Conseillers présents</i>	<i>Suffrages exprimés avec pouvoir</i>	<i>Pour</i>	<i>Contre</i>	<i>Abstention</i>	<i>Non participant</i>
23	10	33	0	0	0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Affiché le 27 février 2026

Pour extrait conforme

Arnaud MAGLOIRE, maire



Arnaud MAGLOIRE

Arnaud MAGLOIRE
2026.02.27 15:14:09 +0100
Ref:10525420-15871256-1-D
Signature numérique
le Maire